

Document

Le vice de Wade

(Slateafrique.com)

Le 22.06.11

Wade propose de faire élire le vice-président en même temps que le président, et ce dès la présidentielle 2012. La réforme fait hurler l'opposition qui soupçonne le chef de l'Etat de vouloir imposer son fils au pouvoir.

Mise à jour du 22 juin: De violents affrontements ont opposé, le 22 juin, des manifestants aux forces de l'ordre à Dakar et dans des villes de province. Des milliers de Sénégalais protestent contre le projet de réforme constitutionnelle du président Abdoulaye Wade.

Les Sénégalais ont une périphrase pour résumer le fantasme du moment dans la classe politique: «*la dévolution monarchique du pouvoir*». Cela signifie que le président Abdoulaye Wade chercherait par tous les moyens à imposer son fils Karim à sa succession.

Wade nagerait-il dans les mêmes eaux que Laurent Désiré Kabila, Gnassingbé Eyadema et Omar Bongo, qui ont vu leur fils reprendre le flambeau paternel —quitte à l'arracher des mains des opposants? Beaucoup le redoutent, et le président sénégalais n'a rien fait jusqu'à présent pour dissiper les ambiguïtés —bien au contraire. Si bien qu'à Dakar, chaque geste, chaque mot, chaque attitude du président et de son fils est passé au tamis médiatique, décortiqué, analysé pour être finalement classé «à charge» ou «à décharge».

L'affaire du «ticket» présidentiel

L'adoption en Conseil des ministres, jeudi 16 mars 2011, d'un projet de loi constitutionnelle visant à créer un «ticket» président /vice-président, élus en même temps au suffrage universel, est la dernière trouvaille en date d'Abdoulaye Wade. Un bel os à ronger sur lequel se sont instantanément jetés les opposants au chef de l'Etat. Les Sénégalais, qui ont érigé la politique au rang de sport national, en ont sans doute pour des mois à débattre du bien fondé ou non d'une telle réforme, et surtout de sa finalité.

A première vue l'affaire est simple. Depuis la réforme de 2009, un poste de vice-président est prévu dans la Constitution sénégalaise. Il est nommé par le chef de l'Etat qui lui délègue une partie de ses pouvoirs. A écouter le porte-parole du Parti démocratique sénégalais (PDS), Abdoulaye Wade aurait simplement voulu donner davantage de légitimité à la fonction de vice-président.

Babacar Guèye ajoute que la perspective d'un «ticket» présidentiel possède aussi une dimension politique importante, dès l'instant «*où le vice-président est choisi pour ce qu'il apportera au candidat du PDS en terme de voix*» pour la présidentielle de 2012. Bref, le vice-président serait un colistier porteur de voix et dont la légitimité permettrait de renforcer la démocratie en cas de vacance du pouvoir ou d'empêchement du président.

Seulement —et c'est là où les choses se compliquent— l'opposition rappelle que jusqu'à présent, en cas de vacance du pouvoir, il est prévu par la loi fondamentale d'organiser des élections dans un délai de trois mois. Permettre à un vice-président d'assurer l'intérim reviendrait à autoriser Wade à choisir son successeur.

«*A l'imposer aux Sénégalais*», précise la porte-parole du Parti socialiste sénégalais, Aïssata Tall Sall. Pour elle, c'est un véritable «*coup d'Etat*» auquel se livre Wade qui modifie, «*grâce à sa majorité*» une Constitution pourtant adoptée par référendum. Toute l'opposition sénégalaise a réagi de la même façon,

dénonçant une manœuvre politicienne à quelques mois de l'élection présidentielle, prévue le 26 février 2012.

Les constitutionnalistes sont déjà divisés sur la possibilité offerte ou non à Wade de se présenter en 2012. La Constitution limitant à deux le nombre de mandats possible, faut-il compter ceux de Wade à partir du tout premier, c'est-à-dire sous l'ancienne Constitution? Il briguerait alors son troisième mandat. Ou faut-il plutôt démarrer à partir de la réforme constitutionnelle de 2001, auquel cas il ne s'agirait que d'un deuxième mandat? Finalement, la question est anecdotique; chacun sait bien que rien n'empêchera Wade de se présenter en 2012 et surtout pas «son» Conseil constitutionnel.

Logique de succession

Ce qui inquiète profondément l'opposition, impatiente d'arriver aux affaires, serait de voir Wade régler sa succession et faire en sorte que le PDS lui survive d'une façon ou d'une autre à la tête du pays. Imaginons le scénario suivant: Wade et son vice-président sont élus en 2012. Wade quitte le pouvoir deux ans après, laissant son successeur terminer un mandat de sept ans au total. L'opposition se retrouverait alors piégée et le PDS aurait toutes les chances d'assurer sa pérennité au pouvoir avec un nouveau président qui serait déjà passé devant les électeurs.

Le président sénégalais est donc entré dans une logique de succession et se comporte un peu de la même façon que Senghor (1960-1980) en son temps, qui avait modifié la Constitution afin de permettre à son Premier ministre, Abdou Diouf, de le remplacer. L'histoire retiendra que le jeune Abdoulaye Wade s'était élevé avec véhémence contre cette réforme constitutionnelle, dénonçant alors les dérives monarchiques du pouvoir sénégalais.

La grande question qui agite les Sénégalais n'est pas tant de savoir si la réforme dite «du ticket» va entrer en vigueur, (selon toute vraisemblance le Congrès, chambre d'enregistrement, sera chargé d'adopter la modification) mais plutôt de savoir quels tickets les Sénégalais auront en mains en février prochain.

Un ticket Abdoulaye/Karim, ou «*Wade au carré*» selon le bon mot de Hélène Tine de l'Alliance des Forces du Progrès, serait perçu comme un véritable tremblement de terre politique. Et toute la sophistication dont sait faire preuve la classe politique sénégalaise ne suffirait pas à enlever de la bouche des électeurs cet arrière-goût de cuisine familiale —qui est plutôt une spécialité de leurs voisins.

Les électeurs sénégalais sont-ils prêts à voter pour cette incongruité politique que serait un ticket formé du père et du fils? Rien n'est moins sûr. En tous cas, s'il réalise cet exploit, Abdoulaye Wade s'inscrira dans l'histoire politique mondiale aux côtés de personnages comme Caligula, qui donna le titre de Consul à son cheval.

Le porte-parole du PDS jure que le président n'a pas de telles intentions mais souhaite trouver un colistier capable de lui faire gagner la bataille. Verra-t-on émerger un ticket Abdoulaye Wade/Idrissa Seck, qui aurait le mérite de rassembler la famille libérale et de mettre le PDS en ordre de bataille? Mais alors, le président prendrait le risque de mettre une partie de son pouvoir entre les mains de quelqu'un en qui il n'a plus aucune confiance... Et surtout, rien ne dit que son parti le suive sans broncher. Idrissa Seck a sans doute plus d'ennemis au sein du PDS qu'à l'extérieur.

Provoquer le débat

Dans l'opposition, là aussi, le petit jeu des tickets risque de donner des sueurs froides. Moustapha Niassé et Ousman Tanor Dieng pourraient-ils former un duo? Rien n'est certain, et les leaders de la coalition Benno Siggil Sénégal devraient dissenter longtemps sur les possibles combinaisons politiques offertes par la réforme Wade.

C'est d'ailleurs sans doute l'un des effets recherchés par le président sénégalais: provoquer un débat et tester les lignes de résistance au sein de la classe politique. Mais les Sénégalais savent aussi que Wade ne recule généralement devant rien —surtout pas devant l'opposition. Lui qui a humilié quasiment tous ses ex-Premiers ministres en les envoyant pour certains de longs mois en prison et qui a réformé la Constitution sans consulter le peuple, n'a pas pour habitude de renoncer.

Une chose au moins semble acquise à ses yeux: il fera tout pour gagner la présidentielle de 2012. Dans cette optique, le vice-président, dauphin ou pas, doit être un atout et non un handicap.